



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcv des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	74	216
 Secteur juridique	86	219
 Secteur santé	438	1 595
Corse	598	2030
	111 192	399 674



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.



TAUX DE FORMATION IDENTIQUES À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès des salariés à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement identiques à la moyenne nationale.

- Le plan de formation a bénéficié à un salarié sur deux dans le secteur cadre de vie-technique.
- Le plan de formation concerne quatre salariés sur dix dans les deux autres secteurs (juridique et santé).
- Le volet professionnalisation (période et plan) est mobilisé par 2 % à 4 % des entreprises en moyenne selon les secteurs.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 21 % des effectifs régionaux et 19 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	2 %	1 %	49 %	4 %	2 %	44 %
	0 %	7 %	41 %	0 %	13 %	63 %
	1 %	1 %	42 %	2 %	3 %	43 %
Corse	1 %	2 %	43 %	2 %	4 %	46 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation et 49 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 4 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, 2 % la période professionnalisation et 44 % le plan de formation.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	41 %	59 %
	63 %	37 %
	88 %	12 %
Corse	81 %	19 %
Ompl	80 %	20 %

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMIL LES STAGIAIRES

Les cadres ont le taux d'accès à la formation professionnelle le plus élevé. Ils regroupent au total 23 % des formés, alors qu'ils ne représentent que 12 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Les employés sont dans une situation identique, 51 % des salariés et 69 % des stagiaires.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMIL LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils représentent 35 % de la population salariée des entreprises libérales mais 44 % des salariés formés en 2015.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils regroupent 65 % des salariés et 56 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	15 %	41 %	44 %
	11 %	5 %	84 %
	25 %	3 %	72 %
Corse	23 %	8 %	69 %
Ompl	28 %	15 %	58 %

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	44 %	34 %	22 %
	63 %	32 %	5 %
	43 %	27 %	30 %
Corse	44 %	28 %	28 %
Ompl	45 %	26 %	29 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

67 % des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans le secteur santé qui ne comprend pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, pharmacie d'officine...).



ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent autant à la formation que ceux à temps complet : leur poids est identique dans l'effectif salarié et dans l'effectif des formés.

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 9 salariés	10-49 ETP	50 ETP et +
	47 %	42 %	11 %
	49 %	32 %	20 %
	74 %	21 %	6 %
Corse	67 %	25 %	8 %
	29 %	25 %	8 %



Dans le secteur cadre de vie-technique, 47 % des salariés formés travaillent dans une entreprise de moins de 9 salariés ETP, 42 % dans une entreprise employant entre 10 et 49 salariés ETP.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	88 %	12 %
	87 %	13 %
	68 %	32 %
Corse	73 %	27 %
	73 %	27 %